



## Frais de déplacement suite à une convocation

Par **florian30**, le **22/08/2013** à **10:40**

bonjour;  
suite à ma mise en invalidité par l'assurance maladie  
je suis convoqué chez un médecin pour un pret que j'ai contracter avant ma maladie il y a  
3ans

je souhaiterais savoir si les frais de déplacements sont à ma charge ou non en sachant que je  
ne peu pas me déplacer seul ni conduire pour le moment suite à ma maladie

d'avance merci  
amicalement  
xxxxxxxxx Florian